SECONDE PLAINTE DE Mr. ARNAULD DOCTEUR DE SORBONNE, AUX RR. PP. JESUITES.

M. DC. XCI.

SECONDE
PLAINTE

SECONDE PLAINTE DE Mr. ARNAULD DOCTEUR DE SORBONNE, AUX RR. PP. JESUITES,

Sur le bruit qu'ils font courir, que c'eſt le vray Mr. Arnauld qui a écrit les Lettres & envoyé la Theſe, & que c'eſt un faux Arnauld qui a fait la *Plainte*. Et ſur la *Lettre à un Docteur de Douay &c.* r'imprimée nouvellement à Paris ſous ce titre: *Secrets du Parti de* Mr. Arnauld *découverts depuis peu.*

JE m'adreſſe à vous, MES REVERENDS PERES, ſur les deux Chefs de cette nouvelle Plainte. Il n'eſt plus neceſſaire de m'adreſſer à d'autres. Vous avez tant de credit & de ſçavoir-faire, que

vous trouvez toûjours moien de vous mettre au-dessus des Loix & de la Justice. Il ne reste donc qu'à vous citer devant le Tribunal de tout ce qu'il y a d'honnestes gens dans le monde qui ont déja conçû tant d'horreur de la fourberie du faux Arnauld, afin que si toute autre crainte n'est pas capable de vous retenir, celle de l'infamie publique vous puisse faire changer de conduite.

Quoy que les Jesuites ne soient pas nommez dans la Plainte comme auteurs de la fourberie dont on se plaignoit, cela n'a pas empêché que tout le monde ne vous l'ait attribué. On n'en doutoit pas dans le pays. On nommoit mesme ceux d'entre vous qui y avoient principalement travaillé : & on n'a pu raisonnablement l'imputer à d'autres. Car ce seroit une folie de s'imaginer qu'une intrigue conduite pendant plus d'un an avec tant d'ordre, de secret & d'artifice, où il falloit de l'esprit, & du plus rafiné, pour composer un si grand nombre de Lettres malignes, & qui ne pouvoit s'executer que par beaucoup de personnes qui eussent l'affaire à cœur & qui fussent d'intelligence, ait pû estre l'ouvrage d'un particulier. Vous seriez fachez que l'on crust serieusement que parmy les Molinistes d'autres que vos Peres eussent esté capables de venir à bout d'une

ne affaire si delicate & si ingenieusement inventée. On n'a pas mesme lieu de douter que jusques à la publication de la *Plainte*, ceux d'entre vous qui en ont esté les auteurs, ne se soient applaudi à eux-mesmes d'y avoir si bien reussi. Ils se sont contentez de ne pas dire ouvertement que ce fussent eux. Mais ce qu'ils faisoient, & ce qu'ils ont fait depuis, les découvre assez. Pour chanter leur triomphe & recueillir le fruit de leur victoire, ils ont publié la *Lettre à un Docteur de Douay*. Ils l'ont fait vendre dans leur College, & il faut estre bien simple pour douter qu'elle ne soit de quelqu'un de vos Ecrivains. Mais ce qui est remarquable, est que l'auteur de la Lettre l'ayant commencée par une sanglante invective, il dit ensuite qu'il a dequoy prouver tout ce qu'il avoit avancé, parce qu'il avoit entre le mains les papiers originaux de toute cette intrigue. Or il est constant que ces pretendus papiers originaux se sont trouvez dans ce mesme temps chez le Recteur des Jesuites de Douay, & qu'il les a montrez à qui les a voulu voir. Il faudroit s'aveugler soy-mesme pour n'en pas conclure, que ce Recteur des Jesuites & l'auteur de la Lettre sont au moins du mesme complot; ce qui suffit. Car il ne s'agit pas de sçavoir, Mes RR. PP. qui sont precisément

ciſément ceux d'entre vous qui ont travaillé à cette œuvre de tenebres, quoy qu'on ne l'ignore peut-eſtre pas ; mais ſi c'eſt chez vous qu'elle s'eſt concertée & executée.

C'eſt l'eſtat où cette affaire en eſtoit avant que la *Plainte* parut. Vos Peres ne s'appliquoient qu'à décrier les Theologiens de Douay qu'ils avoient entrepris de perdre. Et ils commençoient d'y réuſſir, parce que le public n'eſtoit pas informé de l'inſigne fourberie qu'on avoit emploiée pour les ſurprendre. Mais quand on l'eut appris par la *Plainte*, les eſprits changerent bien-toſt de diſpoſition. On admira la ſimplicité des Theologiens trompez ; mais l'indignation ſe tourna toute contre les fourbes.

Vos Peres de Douay en parurent conſternez. Ils n'oſerent plus debiter leur *Lettre à un Docteur de Douay*. On la recherchoit, parce qu'il en eſt parlé dans la *Plainte* ; mais on ne pouvoit plus en avoir *ni pour or ni pour argent*. C'eſt ce qu'on mandoit de ce pays-là.

Ils ſe trouverent de plus fort troublez & dans une grande irreſolution ſur ce qu'ils avoient à dire. Aprés avoir fort varié, ce qu'on a appris par les derniers avis qu'on en a eus, eſt qu'ils ſe ſont determinez a trois choſes.

1. A ſoûtenir qu'il n'y a point eu de

fourberie, & que c'eſt le vray M. Arnauld qui a écrit les lettres, & qui a fait ſigner la Theſe, dont il eſt parlé dans la premiere *Plainte*. Ils trouvent cela plus avantageux que d'avouer la fourberie en niant qu'ils y aient eu part, parce qu'ils ne ſçavent à qui l'imputer avec la moindre vraiſemblance.

2. A revoquer en doute ſi la plainte eſt du vray M. Arnauld, & ſi ce n'eſt point quelque autre qui l'ait publiée ſous ſon nom. Ils ont cru que cela leur eſtoit neceſſaire pour faire croire plus facilement leur premiere fauſſeté; parce qu'ils ont deſeſperé de trouver beaucoup de gens qui me cruſſent aſſez perdu de conſcience pour deſavouer effrontement ce que j'aurois fait

3. A ſe menager un retranchement en cas qu'ils ne ſe pûſſent maintenir dans ces deux poſtes, qui ſeroit de dire: que quand on auroit trompé ces Theologiens de Douay il n'y auroit point en cela de crime, parce que ç'auroit eſté un artifice innocent & neceſſaire pour decouvrir ce qu'ils avoient dans le cœur. C'eſt ce que nous allons examiner.

§. I.

Si c'eſt le vray M. Arnauld qui a écrit les Lettres.

JE NE SUIS pas ſurpris, mes Reverends Peres, que vos Peres de Douay pour appaiſer le murmure qui s'eſtoit élevé contre eux à l'occaſion de l'eſtrange fourberie dont on les accuſoit aient pris le parti de ſoutenir qu'il n'y avoit point eu de fourberie, mais que c'eſt le veritable M. Arnauld qui a écrit tant de lettres pour engager des Theologiens de cette Univerſité à pouſſer plus loin qu'on n'avoit fait encore la Doctrine de la grace.

Quoy qu'ils ſçuſſent bien le contraire, ils ont pu croire que la conſervation de l'honneur de la Societé etoit un aſſez grand ſujet pour leur donner droit d'uſer de reſtriction mentale : art merveilleux qui fournit un moien facile de dire toutes ſortes de fauſſetez ſans eſtre coupable d'aucun menſonge. Mais ce qui eſt plus eſtonnant, eſt qu'ils aient pu ſe mettre dans l'eſprit qu'aprés la publication de la *Plainte*, ils trouveroient des gens à qui ils pourroient faire croire une choſe ſi peu croiable.

Ce n'a peut-eſtre pas auſſi eſté leur penſée,

penſée, qu'ils viendroient à bout de faire croire abſolument ; que ces lettres ſont veritablement de M. Arnauld: mais ils ſe ſont flattez qu'en le ſoutenant avec une grande confiance ils rendroient pour le moins la choſe douteuſe, & engageroient bien du monde à ſuſpendre leur jugement : ce qui ſeroit toûjours bien avantageux pour ſauver l'honneur de la Compagnie.

Mais vous vous eſtes, mes Reverends Peres, trop facilement laiſſé emporter, par l'eſperance de cet avantage à nier l'intrigue du faux Arnauld. Comment n'avez-vous pas vu qu'il vous ſeroit impoſſible de faire que perſonne en doutaſt ? Et que tout ce que vous gagneriez à n'en pas vouloir demeurer d'accord, ſeroit de confirmer le public dans l'opinion qu'il a déja, de voſtre peu de ſincerité en tout ce qui regarde vos intereſts.

Si on avoit fait courir le bruit que j'ay volé ſur les grands chemins, ou que je ſuis cet Arnauld qui s'eſt mis à la teſte des Vaudois ; aurois-je ſujet de craindre qu'on le cruſt ou qu'on en doutaſt ? On n'a qu'à conſiderer les menſonges impudens de ces malheureuſes lettres, & le rafinement de malice qui y eſt répandu par tout, pour demeurer auſſi convaincu, quelque peu que l'on

me

me connoiſſe, que je n'en puis eſtre l'auteur.

Vous auriez beau pretendre que c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, parce que ſelon l'idée que vous avez taché de donner de moy dans vos livres & vos libelles, on me peut juger capable d'avoir commis ces excés. Cela pourroit eſtre ſi vous en aviez eſté crus. Car il n'y a guere de mal que vous n'ayez dit de moy, juſqu'à publier dans vos claſſes qu'on avoit decouvert que jeſtois Sorcier, & qu'on m'avoit vu au Sabbat. Mais c'eſt vous-meſmes qui ſuppoſez ce qui eſt en queſtion, en vous imaginant que le public a de moy l'opinion que vous luy en avez voulu donner par des mediſances ſans preuves & ſans fondement; au lieu que vous avez plus de ſujet d'apprehender qu'elles ne vous ayent fait paſſer pour de grands calomniateurs, que je n'en ai de craindre qu'elles m'aient fait paſſer pour un méchant homme.

Il y a neanmoins une autre choſe qui pourroit affoiblir à voſtre égard la force de cet argument. C'eſt que vous n'étes pas ſi touchez que le commun des honneſtes gens, de ce qu'on appelle *menſonges*, *fraudes*, *fourberies*, *filoutéries*, parce que vous avez des regles de conſcience qui vous font croire, que

tout

tout cela se peut emploier innocemment, quand c'est pour une bonne fin. Et ainsi jugeant des autres par vous-mesmes, vous pourriez dire que vous ne tenez pas M. Arnauld pour un méchant homme, quoy que vous le croiez auteur de ces Lettres. Mais vous voiez bien, Mes RR. PP. que le public ne seroit pas satisfait de cette réponse, parce qu'il sçait que le vray Antoine Arnauld dont il s'agit, n'auroit pas esté disposé à regler sa conscience sur les fausses regles de la vostre.

Voicy cependant d'autres preuves qui sont encore plus hors d'atteinte. Afin que M. Arnauld fust auteur de ces Lettres il ne suffiroit pas qu'il fust méchant d'une méchanceté commune, il faudroit qu'il fust fou; ou que sa méchanceté fust montée jusqu'a un degré de malignité & de trahison, dont on a vu peu d'exemples. Pour en estre convaincu on n'a qu'à relire dans la 1. Plainte ce qu'on y a rapporté de la conduite de l'auteur des Lettres envers le jeune Professeur. On y verra qu'aprés s'estre insinué dans son amitié par les lettres du monde les plus obligeantes : aprés l'avoir flatté, caressé, & appellé son cher fils : après en avoir obtenu tout ce qu'il desiroit, il l'a traité ensuite sans aucune necessité

de

de la maniere la plus perfide & la plus barbare. Il luy a volé ſes livres & ſes papiers, il luy a fait perdre ſon établiſſement par la feinte promeſſe d'un autre plus avantageux, & il l'a reduit à la derniere miſere en luy faiſant depenſer tout ce qu'il avoit d'argent, par les frais d'un long voiage dont la fin ne devoit eſtre qu'une illuſion ſemblable à celle d'un ſonge. Cette conduite eſt fort mechante, mais tres-bien ſuivie; ſuppoſé que ce ſoit un fourbe, comme c'en a eſté un certainement. Mais en ſuppoſant que ce ſoit le veritable Antoine Arnauld, elle ſeroit ſi folle, ſi inſenſée, ſi dénuée de toute apparence qu'on n'en pourroit regarder l'hiſtoire que comme un conte chimerique qui ſe détruiroit luy-meſme.

Enfin répondez, mes Peres, à cette derniere conviction. Si c'eſtoit M. Arnauld qui euſt écrit les lettres; ce ſeroit luy auſſi qui auroit reçu les réponſes: autrement le commerce auroit eſté interrompu. Or il ne l'a point eſté. Il les devroit donc avoir: & cependant vous vous vantez qu'elles ſont entre vos mains. Arreſtons-nous à la ſeule Theſe que ces Meſſieurs n'avoient ſignée qu'à la ſollicitation de ce pretendu Antoine Arnauld, & qui certainement luy a eſté renvoiée, puiſqu'il

les

les en remercie. Par quel enchantement ſeroit-elle donc paſſée de ſes mains entre les voſtres ? Sera-ce par le vol de ſon infidele valet ! Mais c'eſt un menſonge ridicule ; le vray M. Arnauld aiant aſſuré le public qu'il n'en a point depuis 12. ans, & qu'il n'a eſté volé par qui que ce ſoit.

On n'a donc pas eſté ſurpris, mes Reverends Peres, de l'embarras où s'eſt trouvé voſtre P. Recteur de Douay, quand on luy a demandé juridiquement d'où il avoit eu les originaux en queſtion. Il comparut d'abord, & répondit qu'il ne les avoit pas. Mais comme on le preſſa de dire s'il ne les avoit pas eus, il demanda du temps pour y répondre. C'eſt à dire qu'il demanda du temps pour déliberer s'il diroit la verité, ou s'il mentiroit. On preſenta une nouvelle Requeſte pour le faire parler, & on le cita de nouveau. Il manqua aux deux premieres aſſignations, & ſur ce qu'on avoit marqué dans la troiſiéme qu'on le tiendroit pour auteur de la fourberie & du libelle s'il ne comparoiſſoit, & ne déclaroit de qui il avoit eu ces papiers ; il comparut & il avoua qu'il les avoit eus. Mais enfin preſſé de declarer de qui il les avoit eus, & à qui il les avoit rendus, il refuſa de le dire, parce, ajoûta-t-il, que ſa conſcience

ne luy permettoit pas de le declarer. C'eſt aux Juges Eccleſiaſtiques & Seculiers à juger, ſi cette maniere d'éluder les interrogations les plus juridiques doit eſtre ſoufferte, & s'ils peuvent s'en contenter au prejudice d'un tiers. Mais pour le public il a dequoy ſe ſatisfaire en cette rencontre. Car il ne luy en faut pas davantage pour n'avoir pas le moindre doute que ce ne ſoit un faux Arnauld qui ait écrit ces lettres, & que ce faux Arnauld ne ſoit un Jeſuite. Paſſons donc à l'autre point.

§. II.

S'il eſt douteux que la Plainte ſoit du vray M. Arnauld?

VOus avez mal profité, mes Reverends Peres, des regles qu'on vous a données dans le 3. volume de la Morale Pratique. On vous y a ſoutenu & on l'a tres-bien prouvé, qu'un Ecrit imprimé ſous le vray nom d'un auteur, paſſe pour eſtre de luy tant qu'on ne prouve point le contraire. C'eſt encore plus quand cet écrit eſt une plainte juridique d'un Docteur ſur un ſujet tres-important, & qui eſt reçue par tout avec un applaudiſſement univerſel, ſans qu'il vienne dans l'eſprit d'aucun

d'aucun homme raiſonnable que ce pouroit eſtre une piece ſuppoſée à ce Docteur. Je ne ſçay, Mes Peres, quel nom on doit donner au procedé de ceux qui ſe ſentant coupable de la fourberie qu'on y repreſente & dont on ſe plaint, s'imaginent qu'ils n'ont qu'à dire qu'elle n'eſt point de M. Arnauld, pour en eſtre crus ou pour rendre au moins la choſe douteuſe. On trouveroit bien des moiens de confondre ce pretendu doute. Mais on n'a garde de s'en ſervir. Ce ſeroit faire trop d'honneur à un pyrrhoniſme ſi ridicule que d'y avoir aucun égard. Quand on a pour ſoy une auſſi forte preſomption qu'on en a en cette rencontre, toutes les perſonnes raiſonnables auroient ſujet de ſe plaindre ſi on ne s'en contentoit pas, & qu'on ſe mit en peine de verifier par des Notaires, ou par des reconnoiſſances de ſignatures, des faits que tout le monde ſe croit obligé de tenir pour vrais; parce que des perſonnes interreſſées à n'en pas demeurer d'accord, s'opiniaſtrent à les nier, ou à les revoquer en doute, ſans pouvoir rendre aucune raiſon de la bizarrerie de leur ſentiment. Le genre humain a trop d'intereſt de ne pas laiſſer introduire cette ſervitude, qui reduiroit les perſonnes les plus ſinceres à ne

ſe pouvoir faire croire qu'en prenant ſur les choſes les moins conteſtable, les precautions les plus geſnantes.

Il eſt vray que quelques-uns, à ce que l'on dit, apportent cette raiſon de leur doute. Si tant de lettres qu'on a cru eſtre de M. Arnauld n'en ſont point, n'a-t-on pas ſujet de craindre que cette *Plainte* n'en ſoit point auſſi; & que ſçait-on ſi ce n'eſt point un fourbe qui ſe plaint d'un autre fourbe? Fauſſe ſubtilité qui n'eſt propre qu'a renverſer ce qu'on voudroit établir. Car on doit dire au contraire. Puis qu'on ne ſçauroit douter, comme on l'a fait voir, que ce ne ſoit un fourbe qui a écrit tant de lettes pleines de menſonges ſous le nom de M. Arnauld, on ne ſçauroit auſſi douter raiſonnablement que l'Ecrit, où on s'en plaint, qui a pour titre, *Plainte de M. Arnauld Docteur de Sorbonne, &c.* ne ſoit veritablement de luy. Car peut-on nier qu'il n'ait eu droit de s'en plaindre, & d'en demander juſtice, & qu'il n'y ait meſme eſté obligé, & par la conſideration de l'intereſt du public à qui de pareilles fourberies pourroient eſtre fort prejudiciables; & par celle de ſa réputation qui auroit pu recevoir une tres-honteuſe tache, s'il avoit ſouffert qu'on l'euſt pu croire un jour auteur de ces lettres?

Il

Il faudroit donc estre Pyrrhonien jusqu'à l'extravagance pour douter serieusement que cette *Plainte* ne soit pas de celuy dont elle porte le nom.

§. III.

Si l'artifice dont on s'est servi n'a rien de criminel.

C'Est vostre dernier refuge, mes Reverends Peres, quand vous craignez d'estre forcez dans vos autres retranchemens. Mais y avez vous bien pensé ? N'avez-vous point apprehendé d'ajouter cette nouvelle preuve à tant d'autres, de cette pernicieuse maxime de vostre Morale, que des moiens qui doivent estre jugez criminels par les plus communes notions de la pieté & mesme de l'honnesteté, deviennent innocens ; quand on les emploie pour une bonne fin ? Ce n'est assurément que par là que vous pourriez entreprendre de justifier la fourberie de vostre faux Arnauld. Vos peres de Douay ont supposé que c'estoit rendre un grand service à l'Eglise, que de faire passer pour ses ennemis quelques Theologiens de cette Université, qui témoignoient ne s'accommoder ni de vos opinions Moliniennes, ni des relâchemens de vô-

re morale. C'eſt la pretenduë bonne fin qu'ils ſe ſont propoſée. Et voicy les moiens que vous nous voudriez perſuader que cette bonne fin a juſtifiez.

Ils ont fabriqué des Theſes, où ſous pretexte de s'attacher davantage aux maniere de parler de S. Auguſtin, on condamnoit celles de pluſieurs ſçavans Theologiens qui ſoutiennent ſa doctrine, & ils les ont remplies de propoſitions captieuſes & équivoques, qui pouvoient eſtre tournées au ſens des propoſitions condamnées.

Deſeſperant de les pouvoir faire approuver à ces Theologiens de Douay qu'avec beaucoup d'adreſſe, il leur ont fait écrire pluſieurs lettres ſous le nom de M. Arnauld avant que de leur parler de ces Theſes. Ils ne ſe ſont pas contentez de cela. Ils ne les ont propoſées à approuver, qu'en accompagnant la priere que le faux Arnauld leur en faiſoit, d'un grand nombre de menſonges, que l'on trouvera dans la *Plainte*, dont le principal eſt qu'il les avoit fait approuver par des Eveſques de France, des Docteurs de Sorbonne & de Louvain, & par les plus habiles gens de l'Europe.

Tout cela n'ayant pas eſté capable de les faire approuver par ces Meſſieurs qu'avec des explications qui en déterminoient

minoient les équivoques à un sens orthodoxe, ils ont fait semblant d'approuver ces explications, mais ils ont inventé de nouvelles supercheries, pour tirer d'eux la signature simple d'une autre copie de ces mesmes Theses que ce faux Arnauld leur envoya.

Ils ont feint par un nouveau mensonge, que ces signatures n'auroient pas tout l'effet qu'on en attendoit, qui estoit d'arrester la censure que Mr. l'Archevesque de Malines vouloit faire de ces Theses, si elles n'estoient reconnuës par-devant Notaire.

Pour cacher la voye par laquelle ils auroient eu ces lettres & ces réponses, ils on trouvé moyen de voler au Professeur de Ligni ses livres & ses papiers par une filouterie si finement concertée qu'elle merite autant d'estre louée parmy les filous, que d'estre en execration parmy tous ceux qui ont quelque sentiment d'honnesteté.

Leur derniere scene est ce qu'ils ont fait pour ruiner entierement ce mesme Professeur; a quoy ils ont employé tant de fourberies: qu'il faut qu'ils en ayent un fond inépuisable.

On peut ajoûter la fable du valet infidelle inventée pour porter ces Messieurs à s'enfuir ou à se cacher, afin d'avoir plus de moyen de les faire passer pour coupables.

On n'a pas de peine à croire, mes Reverends Peres, que dissimulant ce long tissu de fraude, de mensonges, de deguisemens, de trahisons, de fourberies, de filouteries, & ne representant tout cela que sous le nom d'un artifice semblable à celuy d'une personne qui se déguise pour découvrir les desseins des ennemis, il vous aura esté facile de faire passer ce qu'on a tant exaggeré, pour un adresse ingenieuse qui merite plustost d'estre loüée que blasmée. Mais ayez soin que ceux que vous aurez surpris par ces dissimulations, ne sçachent de cette intrigue que ce qu'il vous plaira de leur en apprendre, & qu'ils ne lisent pas la *Plainte* addressée à Monseigneur l'Evesque d'Arras. Car il est sûr qu'estant instruits par là de tout ce qui s'est passé dans cette affaire, la hardiesse que vous auriez eue à la leur déguiser, ne leur en feroit avoir que plus d'indignation. Et c'est ce qui vous rend plus malheureux devant Dieu, quoy que vous vous en estimiez plus heureux à l'égard des hommes, de ce que vostre credit vous fait presque toûjours trouver le moyen de cacher la verité des affaires qui vous regardent à ceux qui devroient estre le mieux informez. D'où il arrive que les innocens souffrent, & que les coupables triomphent.

Mais

Mais il n'y a pas d'apparence que vous vous en tiriez par là dans cette rencontre. La Plainte eſt trop repanduë, & toutes les perfidies du faux Arnauld y ſont ſi bien marquées, que quoy que vous puiſſiez faire, vous ne ſçauriez empeſcher, que toute la terre ne les deteſte. Sa prétenduë bonne intention, y eſt auſſi tellement foudroiée par l'autorité de S. Auguſtin dans ſon livre contre le menſonge, que ce ſeroit en vain que vous y auriez recours, pour juſtifier les fourberies de vos confreres. Vous auriez beau dire qu'ils n'ont agi de la ſorte que par neceſſité afin de découvrir les ſentimens de ceux que vous pretendez eſtre heretique dans le cœur. Les Priſcilianiſtes l'eſtoient bien certainement, & pires que les autres en ce qu'ils croioient pouvoir jurer & parjurer, en niant qu'ils tinſſent les dogmes en quoy conſiſtoit leur hereſie, ce qui faiſoit qu'on avoit beaucoup de peine à les découvrir. Cependant vous avez veu, mes Reverends Peres, avec quel zele ce ſaint Docteur condamne toutes ces voies de feinte & de déguiſement que quelques uns vouloient emploier pour les reconnoiſtre, juſques a dire que c'eſt un blaſpheme qui merite que l'on ſoit renoncé de JESUS-CHRIST ſi on n'en fait penitence,

nitence, que de parler conformement aux ſentimens des heretiques, quand ce ſeroit pour les découvrir, & que s'il n'y avoit pas d'autre moien de faire paroiſtre au jour leur impieté, qu'en feignant d'eſtre heretique pour la leur faire avoüer, il valloit mieux ſouffrir qu'elle demeuraſt cachée. De combien donc de blaſphemes, ſelon ce Saint, vos Peres ce ſont-ils rendus coupables en jouant le perſonnage du faux Arnauld, lors que par tant de lettres ils ont loué & recommandé, comme meritant des éloges extraordinaires, des Theſes qu'ils avoient forgées, & qu'ils ont dit depuis eſtre manifeſtement heretiques. Car c'eſt comme en a parlé un Jeſuite de Louvain ſous le faux nom de *Didacus de Orepega* dans un libelle latin approuvé par Nicolas du Bois dés le 17. Juin de cette année 1691. *Manifeſtè heretica, nova veſtra Eccleſia nova fidei veſtræ profeſſio ſeptem comprehenſa Theſibus, jam luci capit.* Vous vous en eſtiez au meſme-temps expliquez de la meſme ſorte dans la *Lettre à un Docteur de Douay &c.* que vos Peres de Paris viennent de faire r'imprimer ſous un nouveau titre : *Secrets du Parti de Mr. Arnauld découverts depuis peu.* Et c'eſt dequoy il me reſte à vous demander raiſon.

§. IV.

§. IV.

De la Lettre à un Docteur de Douay r'imprimée à Paris sous ce nouveau titre : Secrets du Parti de Mr. Arnauld découverts depuis peu.

VOs Peres de Douay & ceux qu'ils s'estoient associez, avoient assez bien joüé pendant plus d'un an le Personnage de fourbes sous le nom d'Antoine Arnauld, Mais depuis qu'ils l'ont quitté pour prendre celuy d accusateurs & d'ennemis déclarez, leur conduite a esté si deconcertée & si peu raisonable, qu'on ne peut s'empescher de croire que Dieu, en punition de leur fourberie, les a frappez d'un esprit d'étourdissement & de vertige.

Il y a prés de trois mois qu'ils se font vantez dans la *Lettre à un Docteur de Douay* d'avoir decouvert d'étranges choses dans cette Université, qu'ils ont appellées *de Secretes pratiques, & de funestes intelligences concertées contre les interests de la Religion.* Voila ce qu'on nomme presentement *Secrets découverts.* Mais ils se garderent bien de faire aucune mention de moy dans cette prétendue decouverte. Ils affecterent tellement au contraire de ne me point nommer,

nommer, que le nom de M. Arnauld ſe trouvant dans un extrait qu'ils rapportoient à la page 124. ils mirent une eſtoile à la place, en marquant à la marge, qu'ils avoient *ſupprimé ce nom pour des raiſons*. C'eſt qu'ils craignoient alors que s'ils m'avoient mis en jeu, ce ne me fuſt une occaſion de faire connoiſtre l'abus indigne qu'ils avoient fait de mon nom: & qu'ils eſperoient qu'avant que cette fourberie fuſt découverte, leurs accuſations atroces leur pouroient faire obtenir la proſcription de ceux qu'ils avoient entrepris de perdre Mais Dieu n'a pas permis qu'ils ſoient venus à bout de leur injuſte deſſein. Et ce ſont les *ſecretes pratiques* de leur faux Arnauld qui ont eſté découvertes à la face de l'Univers. C'eſt ce qui a rompu vos meſures, & vous a fait prendre un conſeil de deſeſperez.

Vos confreres de Paris ſe ſont perſuadez follement qu'en faiſant imprimer cette meſme *Lettre à un Docteur de Douay*, ſous ce nouveau titre: *Secrets du Parti de M. Arnauld découverts depuis peu*, ils feroient croire à bien du monde, que M. Arnauld eſt à la teſte d'un party dont on a découvert à Douay les *ſecretes pratiques, & les funeſtes intelligences*; & que par là tout

ce

ce qui est dit dans ce libelle d'horrible & d'atroce retomberoit sur ce Docteur: c'est à dire qu'ils le feroient considerer comme le chef de gens *qui ont conçu de malheureux desseins contre la Religion, & à qui l'esprit d'erreur & de cabale qui les possede a fait former le plan d'une nouvelle Eglise sur les ruines de celle que* JESUS-CHRIST *a choisie pour son épouse.*

Il seroit aisé, mes RR. PP. de vous faire voir, qu'il n'y a pas de sens commun dans ces accusations outrées. Car quand il y auroit des erreurs dans une These que des Theologiens n'auroient point faite, mais qu'un fourbe prenant mon nom les auroit sollicité d'approuver, en les assurant qu'elle l'avoit déja esté par des Evesques & des Docteurs; pourroit-on sans extravagance les accuser de former le plan d'une nouvelle Eglise sur les ruines de celle de JESUS-CHRIST? Mais il me suffit que c'est l'idée que vous donnez d'eux, en mesme temps que vous les appellez *le Parti de M. Arnauld*, & que vous voulez que l'on me considere comme leur chef. Or je vous demande, mes Peres, si ce ne seroit pas une horrible calomnie, de faire avoir cette opinion de moy, à cause seulement qu'un fourbe auroit pris

mon nom en écrivant à des perſonnes avec qui je n'ay jamais eu la moindre habitude, & en les portant par une infinité de menſonges à approuver une Theſe, dont j'avois auſſi peu de connoiſſance que de ce qui ſe paſſe aux Terres auſtrales. Il faut bien que vous l'avouiez. Car qui eſt l'homme de bien qu'on ne puſt perdre d'honneur, ſi ce qu'un fauſſaire qu'il ne connoiſtroit point auroit écrit ſous ſon nom, luy pouvoit eſtre imputé. Ainſi ce titre outrageux qu'on croit eſtre de l'invention du P. Tellier, quoy qu'il ne veuille pas qu'on le nomme, ne peut avoir pour fondement qu'une opiniaſtreté inſenſée à ſoûtenir encore aprés une manifeſte conviction de la fourberie, que c'eſt le veritable M. Arnauld qui a remué toute cette intrigue, & que c'eſt à luy par conſequent à qui on doit imputer tout ce que les autres ont fait, puis qu'ils ne l'ont fait qu'en eſtant ſollicitez par ſes lettres.

A quoy eſtes-vous donc reduits, mes Reverends Peres. Vous ne ſçauriez éviter que ce titre injurieux ne vous faſſe paſſer pour de tres-malhonneſtes gens, à moins que vous ne prouviez que je ſuis l'auteur des Lettres qui ont attiré les Réponſes dont vous abuſez. Et c'eſt ce qu'on eſt bien

aſſuré

assuré que vous n'oseriez entreprendre.

On s'apperçoit mesme que l'indignation du public vous fait reculer, & que vous ne sçavez où vous en estes, parce que vous ne voiez de tous costez que des precipices. C'est ce qui paroist par ce que vous y faites dire à vostre Libraire à la fin de vos *secrets*.

On a appris en achevant cette nouvelle Edition que ceux dont les Lettres sont citées dans cet Ecrit, ne les desavouent pas, mais qu'ils se plaignent qu'on les a jouez : parce, disent ils, que la personne à qui ils écrivoient & de qui ils recevoient des Lettres, n'estoit pas le vray M. Arnauld, comme ils le pensoient.

Vous faites entendre par là, mes Reverends Peres, que vous n'avez appris qu'en achevant cette seconde Edion, que ces Messieurs se plaignoient que ce n'estoit pas M. Arnauld qui leur écrivoit. Mais vous trompez le public. Car vous n'avez jamais ignoré que ce ne fust un faux Arnauld qui écrivoit à ces Messieurs, & ils s'estoient plaints qu'on les avoit fourbez long-temps avant que vous eussiez commencé cette seconde Edition. On peut cependant vous condamner par vostre propre bouche comme le mauvais serviteur de l'Evangile. Car quand vous ne l'auriez sçû qu'en achevant cette Edition, avec

quelle conscience y auriez-vous pû laisser ce nouveau titre : *Secrets du Parti de M. Arnauld découverts depuis peu*, qui estant tres-injurieux à ce Docteur selon l'idée que vous donnez de cette affaire, ne pouvoit estre fondé que sur un fait que l'on vous soutenoit estre faux, comme il paroist par ce que vous dites ensuite

Ce seroit à eux de prouver le fait ; puis qu'aprés les marques de leur peu de sincerité, ils ne doivent pas s'attendre qu'on les croie de rien sur leur parole.

Il ne vous sied pas bien, Mes Peres, de reprocher à personne des défauts de sincerité, ni de demander des preuves d'un fait, qu'on a mis dans un si grand jour qu'il n'y a que vous au monde qui fassiez semblant d'en douter, parce qu'il vous couvre de confusion. Voions cependant à quoy aboutissent vos discours ambigus.

Au reste, si ce qu'ils disent est vray, on n'approuve nullemen l'artifice de celuy qui les a trompez.

Continuation de fourberie. *Si ce qu'ils disent est vray* : comme si cela n'estoit pas plus clair que le jour. *On n'approuve nullement l'artifice de celuy qui les a trompez.* Comme si ceux qui les ont trompez, n'estoient pas ceux-là mesme qui font semblant de ne pas approuver

la

la tromperie. Ces paroles meſmes, *on n'approuve nullement*, peuvent eſtre équivoques. Car que ſignifie cet *on*. Eſt-ce voſtre Libraire ? Eſt-ce le public ? Sont-ce vos Peres de Douay & leurs aſſociez ? Voſtre Libraire peut ne pas approuver *l'artifice* dont il s'agit. Pour le Public on ſçait aſſez qu'il le deteſte. Mais pour les derniers, ils ſont bien miſerables, d'avoir joué pendant plus d'un an le perſonnage du faux Arnauld, s'ils agiſſoient en cela contre les lumieres de leur conſcience, & qu'ils *n'approuvaſſent nullement* ce qu'ils faiſoient avec tant de ſoin, tant d'application, & tant de peine. Ce qui ſuit eſt encore pis.

Mais à qui que ce ſoit qu'ils aient prétendu écrire, & de quelque maniere que leurs Lettres ſoient tombées entre les mains de l'auteur, cela importe peu dans le fond.

Ce diſcours eſt-il Chreſtien, Mes RR. PP. Quoy il importe peu dans le fond, que vos Peres aient fabriqué des Theſes captieuſes & ambigues qu'ils jugeoient heretiques dans le ſens qu'ils les prenoient, pour les faire approuver par d'autres, en feignant de les tenir pour tres catholiques : ce que S. Auguſtin appelle un blaſphème ? Il importe peu qu'ils aient emploié toutes ſortes de menſonges pour en extorquer l'approbation, qu'ils ne pouvoient deman-

der, dans la disposition où ils estoient, qu'en faisant l'office du diable qui porte les hommes au mal en le proposant comme un bien ? Il importe peu qu'ils aient usé de dol & de perfidie pour avoir par un vrai larcin ce qu'ils avoient déja, afin de cacher, s'ils eussent pu, la voie detestable par laquelle tout se trouvoit entre leurs mains ? Est-il possible que des Religieux & des Prestres aient osé écrire que tout cela *importe peu dans le fond ?* Et qu'est-ce donc qu'ils trouveront important ? Nous l'allons voir.

Car puis que ces Lettres, dites-vous, *ne sont pas supposées, elles font voir leurs veritables sentimens, & c'est dequoy il s'agit.*

Vous vous trompez doublement. Ce n'est point dequoy il s'agissoit, de sçavoir les vrais sentimens de ces Messieurs. Car qui vous avoit établi leurs Inquisiteurs ? Mais quand il auroit fallu les sçavoir, ç'auroit dû estre par des voies honnestes, & non par des voies d'imposture & de trahison, condamnées par les saints Peres, & qui ont fait fremir d'horreur tous ceux qui en ont esté informez : Tant on voit tout d'un coup combien il seroit préjudiciable à la societé humaine, que de tels exemples demeurassent impunis.

Il

Il eſt faux de plus que vous aiez ſçu par là les veritables ſentimens de ces Theologiens, de la maniere que vous l'entendez, c'eſt à dire que vous aiez decouvert qu'ils tiennent des hereſies condamnées par l'Egliſe. Vous ne pretendez le faire croire que par un lâche artifice, dont on vous avoit déja fait reproche dans la *Plainte*. C'eſt que vous perſiſtez à diſſimuler qu'ils n'avoient d'abord ſigné voſtre Theſe captieuſe, qu'en mettant ſous chaque propoſition le jugement Theologique qu'ils en portoient, qui contenoit des éclairciſſemens qui la rendoient innocente: parce qu'ils en oſtoient le venin caché. Ces explications de la Theſe ſe trouvent imprimées dans un Ecrit qui a pour Titre, *Epiſtola ad Quemdam Sacræ Theol. Baccalaureum, continens explicationes Theſeos ad mentem S. Auguſtini, de qua libellus cui titulus*: Lettre à un Docteur de Douay, &c. *Ab Approbatoribus Duacenſibus miſſas & ab Authore Libelli ſuppreſſas*. Et cet écrit eſt approuvé par un ſçavant Docteur de Louvain. Ces Theologiens ſe ſont expliquez encore plus au long dans un autre écrit, ſous ce titre: *Concluſiones Theologicæ quibus Juam de gratia & libero hominis arbitrio ſententiam complectuntur duo hujus Univerſitatis Duacenſis Sacræ Theologiæ Profeſſores.*

Voila ce qu'on doit appeller leurs veritables sentimens, qui ont esté approuvez par des approbations separées de cinq Docteurs de Louvain, comme estant certainement orthodoxes ; jusques-là que l'un d'eux, qui est Religieux de l'Ordre de S. Augustin, le fait en ces termes : *Undecim has Conclusiones germanam continent D. Augustini de gratia & libero Arbitrio Doctrinam, quam Sanctus Prosper tanquam Evangelicam, Apostolicam, cœlestis & irrefragabilis autoritatis passim depradicat..... Quare non utiliter tantum, sed necessario publica fruantur luce, ut omnis iniquitas oppilet os suum.*

Il ne semble donc pas, Mes RR. PP. que vous soiez en estat de verifier les injures atroces que vous leur avez dites dans vostre *Lettre à un Docteur de Douay*, & dont vous avez recommencé à les charger par la seconde Edition que vous en avez faite à Paris sous le nouveau titre, qui est un des sujets de cette *seconde Plainte*.

La justice en est si visible, que vous n'avez qu'un moien de sauver l'honneur de vostre Societé. C'est de rendre gloire à Dieu en reconnoissant que tous ceux des vostres qui ont pris part à cette malheureuse intrigue, ont tres mal

fait ;

fait : Que ç'a eſté une damnable invention que de prendre fauſſement le nom d'un Docteur pour ſolliciter des Theologiens a ſouſcrire à une Theſe ; que les Acteurs de cette Tragedie ont cru ſi mechante, qu'ils n'en demandoient la ſignature, que pour avoir ſujet d'accuſer ceux qui l'auroient ſignée d'eſtre manifeſtement heretiques & d'avoir de malheureux deſſeins contre la Religion: Que tout ce qu'on a fait enſuite n'ayant eſté qu'un tiſſu de fraudes, de menſonges, & de trahiſons, a eſté d'un ſi mechant exemple, que la Compagnie ne ſçauroit trop temoigner qu'elle l'a en execration : Et enfin qu'elle trouve fort mauvais qu'on ait voulu enveloper M. Arnauld dans cette affaire, en le repreſentant comme le chef d'un parti qui voudroit ruiner l'Egliſe, puiſque bien loin d'y avoir aucune part, il n'a eſté averti qu'un an apres de l'outrage que luy avoit fait un faux Arnauld en écrivant ſous ſon nom une infinité de menſonges.

Il ſeroit bien à deſirer, mes RR. PP. que pour oſter aux ennemis de noſtre Religion ce ſujet de ſcandale vos Superieurs Generaux ſe pûſſent reſoudre à édifier l'Egliſe par cet acte d'humilité & de juſtice. Ils n'en ont jamais eu une plus belle occaſion. Il s'agit d'un

fait

fait clair, certain, & inconteſtable, qu'on ne peut plus deguiſer, & qui eſt ſi énorme dans toutes ſes circonſtances, qu'il doit faire beaucoup de peine à tous ceux de voſtre Societé qui n'y aiant point eu de part peuvent eſtre mieux diſpoſez à en juger chreſtiennement. Mais il eſt à craindre que deux choſes ne les arreſtent. L'une, l'attachement aveugle à la gloire de leur Societé, à laquelle ils pourront s'imaginer que cet aveu ſincere feroit une tache : mais c'eſt une illuſion de l'amour propre. Rien au contraire ne luy ſeroit plus glorieux, & devant Dieu, & devant les hommes. L'autre eſt une prevention generale & repandue par tout le Corps contre ceux à qui ils craindroient que cette reconnoiſſance ne donnaſt de l'avantage. On conçoit bien, mes Peres, que ce ſont ceux que vous appellez Janſeniſtes. Il eſt vray que vos Peres auteurs de la *Lettre à un Docteur de Douay* ſe ſont expliquez ſur ce ſujet d'une maniere bien eſtrange, & qu'ils ont decouvert ce que l'on ſçavoit déja bien, mais que pour voſtre honneur ils auroient mieux fait de tenir caché. Ils declarent franchement: * *Que les Jeſuites ſont appris depuis leur Novi-*

* 1. Edit. pag. 77.

ciat

cint à regarder les Jansenistes sur le pied d'Heretiques. On n'a donc qu'à remarquer qui sont ceux que vous designez par ce nom dans vos Theses, dans vos libelles ; dans vos sermons, & dans vos discours, pour juger des belles instructions que vous donnez à vos Novices, en leur apprenant à tenir pour heretiques tous ceux qu'il plaist à la Compagnie de decrier sous ce nom, comme elle a fait par exemple les saints Evesques François, Vicaires Apostoliques dans l'Orient, & beaucoup d'autres Evesques, Docteurs, & Ecclesiastiques recommandables par leur pieté. J'avoue, mes Peres, que cette disposition schismatique n'est gueres propre à faire esperer que vous preniez de meilleurs conseils que ceux que vous avez pris jusques ici. Mais comme il n'y a point de cœur si dur, dont la force de la grace ne puisse vaincre la dureté, ni d'esprit si prevenu, que sa lumiere ne puisse éclairer, on ne doit desesperer de rien, mais continuer sans relâche à prier Dieu, qu'il luy plaise de rendre à son Eglise la tranquillité & la paix, qui ne peut gueres estre troublée d'une maniere plus scandaleuse que par des intrigues semblables à celle dont on se plaint.

On ne ſçauroit donner une meilleure preuve de ce qu'on a dit des Lettres du faux Arnauld, qu'elles ſont pleine de fourberies & de menſonges, qu'en expoſant cet échantillon aux yeux du public.

LETTRE
Du Faux-Arnauld
A Mr. DE LIGNI.

MONSIEUR,

Le temps eſt enfin venu de recueillir le fruit de nos longues attentes & de nos douces eſperances. Je ne ſçay pas bien le temps que vous recevrez cette Lettre. S'il eſtoit le 21. ou le 22. il vous faudra partir inceſſamment. Je crois que rien ne vous arrêtera, puiſque, comme je vous ay averti par ma precedente, vous devez avoir expedié toutes les affaires. Noſtre commerce ayant eſté ſi heureuſement concerté juſques à preſent, que ny la diſtance de lieux, ny la cruelle vigilance de nos ennemis n'en a pu troubler le cours, il faut à

preſent prendre de ſi juſtes precautions, qu'elles ſoient la conſommation d'un ſage & prudent ménagement, auſſi-bien que de noſtre ſatisfaction reciproque qui en reſultera. Pour y mieux reuſſir, je vay marquer article par article tout ce qui regarde les meſures qu'il vous convient de prendre dans ce voyage.

1. Noſtre ſaint Prelat par une bonté exceſſive, mais qui luy eſt naturelle, a pris de ſi grands ſoins, pour que ce voyage ne m'incommodaſt pas, que ſans y penſer il m'a fait le plus grand deplaiſir du monde. Il a cru qu'à cauſe de mon grand âge, je ne pourrois eſtre mieux, que dans un ſiege roulant qu'on appelle communement *Soufflet*. J'y ſuis fort commodement, il eſt vray; mais j'y ſuis tout ſeul, & enſuite ſans vous, ce qui m'eſt la plus grande de toutes les incommoditez. La Lettre qu'il m'eſcrit, eſt la plus obligeante du monde. Il ne vous oublie pas, & il me donne ordre de vous donner tout l'argent dont vous aurez beſoin pour ce voyage, qu'il ſouhaite que vous faſſiez fort à l'aiſe & en coche. Que ſi je n'ay pas le bien de vous attraper en chemin, ſçachez que tous les frais de voſtre voiage vous ſeront rembourſez chez luy. Son homme qui me ſert, m'a dit qu'il a ordre de m'o-

beïr en tout ; horſmis en une choſe, qui eſt de ne pas arreſter en route, & par tout de prendre le plus court chemin, afin qu'il aye tant pluſtoſt la conſolation de nous voir.

2. Il eſt bon que vous ſçachiez, que pour mieux cacher mes deſſeins & ma perſonne j'ay couſtume de changer de nom ſelon les Pays ; & mes confidents ſont avertis de cela. Dans le Pays-bas on m'appelle l'Abbé de Sainte-Croix: à Paris & aux environs, l'Abbé de Puiſlaurent : à Toulouſe, à Carcaſſonne, &c. l'Abbé de Valle-Dieu. Il ne faut pas vous y méprendre, c'eſt pour cela que depuis que vous allez entrer plus avant dans nos myſteres, je ſigneray, *Sainte-Croix.*

3. Vous devez ſans aucun retardement vous informer quel jour la coche parte pour Paris, je crois que vous ſerez obligé de vous tranſporter à Lille ou à Arras, parce que je doute qu'elle paſſe par Douay. La diligence eſt ici fort neceſſaire pour prendre une place commode, car c'eſt icy plus que nulle part ailleurs que la preferance eſt pour le premier *Primò occupantis.*

4. Eſtant arrivé à Paris, vous irez droit à ſaint Magloire, qui eſt la maiſon des Peres de l'Oratoire, & vous ſerez

rez demander par le portier au Superieur, si M. l'Abbé de Puislaurent n'est pas là. Si on vous répond que non, & si l'on faisoit le surpris, ne vous en estonnez pas, & ne vous expliquez pas davantage ; car il faut sçavoir qu'à mon occasion un chacun joue son role & fait son personnage. Je feray tout l'imaginable pour m'y trouver, & il n'y aura qu'une impossibilité morale qui m'en empeschera. Si j'y suis, je vous viendray prendre d'abord pour vous conduire a mon quartier à petit bruit, & vous logerez avec moy. Que si je n'y suis pas, il vous faudra prendre logement à l'auberge qui vous sera la plus à la main, & sans perdre temps vous vous informerez de la coche de Thoulouse: & y estant arrivé vous prendrez la route de Carcassonne, où mon tres-grand amy M. le Doyen de la Cathedralle vous retiendra chez luy. Vous luy presenterez cette Lettre ; & si vous avez besoin de quelque argent pour vous remettre de vostre voyage & vous accommoder, il a ordre de vous compter tout ce que vous souhaiterez. Estant à Carcassonne vous ne serez gueres loin de moy, Ce M. le Doyen me donnera avis de vostre arrivée, vous y pourriez joindre une de vos Lettres, aussi-tost je

me mettray en chemin pour vous venir prendre en caroſſe avec ce cher Doyen, & je vous preſenteray à Monſeigneur, dont le Dioceſe joint celuy de Carcaſſone : Vous y trouverez vos livres, vos papiers & tout voſtre petit meuble d'étude.

5. Ne prenez pas davantage que deux chemiſes, ou trois tout au plus, & de l'autre linge à proportion ; parce que vous trouverez là tout abondamment, & le tranſport de cet ſortes de choſes vous coûteroit plus qu'elles ne valent.

6. Il ne vous faut gueres plus d'argent, que vous voiez qu'il vous ſera neceſſaire pour ce voyage qui eſt aſſez long, & ces coches roulent cher, mais ce n'eſt pas une affaire, & puis tout vous ſera rembourſé.

7. Le ſecret doit eſtre encore l'ame de tout ce deſſein, vous y avez eſté fidele juſques à preſent & vous voyez que tout réuſſit ; n'y manquez pas encore, ne communiquez à perſonne ce lieu où vous allez ; cette confidence pourroit vous coûter cher. Si les Jeſuites qui furettent tout, venoient à le ſçavoir, ils ſont aſſez charitables pour écrire en Cour que vous avez mis le trouble dans voſtre Univerſité, & qu'à preſent vous allez brouiller ce Dioceſe.

ſe. Cette impreſſion d'eſprit brouillon & remuant fait de tres-facheux effets en Cour, ſur tout quand les perſonnes qu'on accuſe ſont à l'extremité du Royaume, où l'on n'eſt pas à portée de donner ſi promptement ordre à tout: quand vous y ſerez une fois établi, & que voſtre conduite vous aura juſtifié, ces plaintes viendront trop tard.

8. Si vous paſſez allant à Paris par S. Quintin, obligez-moy de dire à M. Gilbert, qne vous ayant établi chez cet Eveſque, & ayant achevé quelques petites affaires, je retourneray a Paris pour mettre la derniere main à l'affaire qu'il ſçait bien, & qui m'eſt d'autant plus à cœur qu'elle le regarde. Voiez un peu ſi quelqu'un de mes Livres ſur les 31. Propoſitions n'ont point paſſé juſques à chez vous, pour luy en donner un en mon nom.

9. Avant de partir, c'eſt-à-dire le 22 ou le 23. écrivez-moy comment vous vous eſtes pris en ce voiage, ce que l'on en dit. Le tout s'execute, mes correſpondants ſçavent le ſecret de me faire tenir les Letrres meſme en route. Adieu, mon tres-cher Fils, nous voilà enfin à cet heureux moment, qui va bien-toſt nous donner la ſatisfaction de la plus douce entreveuë: cette eſperance

tance me console au de-là de ce que je vous sçaurois dire, & me soutient dans ma vieillesse,

MON TRES-CHER FILS,

Vostre tres-humble Serviteur
SAINTE CROIX.

Cicero de Officiis. *Lib. 3.*

OMnes aliud agentes, aliud simulantes, perfidi, improbi, malitiosi sunt. Nullum igitur factum eorum potest utile esse, cùm sit tot vitiis inquinatum..... Hoc autem celandi genus quale sit, & cujus hominis, quis non videat? Certè non aperti, non simplici est, non ingenui, non justi, non viri boni: versuti potius, obscuri, astuti, fallacis, malitiosi, callidi, veteratoris, vâfri. Hæc tot & alia plura nonne inutile est vitiorum subire nomina?

TOus ceux qui donnent lieu de s'attendre a tout autre chose qu'à ce que l'on trouve, sont des gens malins, des méchans & des perfides. Comment donc de semblables actions pourroient-elles

elles estre utiles puis qu'elles sont infectées de tant de vices ?..... Or qui ne voit ce que c'est que de celer des choses dans de pareilles circonstances, & qu'elles sortes de gens en sont capables ? Ce ne sont pas assurement des gens ouverts, des gens droits & sans artifice, des gens bien nez, équitables, en un mot des gens de bien. Ce sont des gens doubles, cachez, deguisez, trompeurs, malins, artificieux. Est-ce donc une chose utile que de se faire donner de tels noms & qui expriment des vices si odieux ?